



**Rapport d'activités**  
**au**  
**30 juin 2019**

## 1. Description des activités de la société

- [En matière d'opérationnalité des sites, prestation de services au profit des sociétés de gestion des aéroports wallons](#)

L'activité principale de la SOWAER consiste à prester des services afin de soutenir les sociétés de gestion dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le Gouvernement wallon.

La SOWAER bénéficiait, de la part de la Région wallonne, d'une concession domaniale sur les terrains situés dans les zones aéroportuaires de Liège - Bierset et de Charleroi - Gosselies assortie d'un droit réel sur les infrastructures suite à un apport en nature réalisé en 2002.

Depuis le 19 juin 2014, suite à l'apport en nature des terrains propriété de la Wallonie, la SOWAER est devenue pleinement propriétaire des deux aéroports (terrains et infrastructures).

Ces biens sont mis à disposition des sociétés gestionnaires des aéroports à titre onéreux.

La SOWAER bénéficie en outre depuis 2003 de la concession domaniale des terrains situés dans les aérodromes de Spa-La Sauvenière et Cerfontaine. La gestion de l'aérodrome de Saint-Hubert, dont le sort était auparavant similaire, a été, quant à elle, reprise par la Ville de Saint-Hubert en date du 10 avril 2019.

La SOWAER est chargée d'assurer l'entretien et le développement de ces infrastructures ainsi que des zones économiques contiguës aux deux aéroports.

C'est dans ce cadre qu'elle a été chargée de réaliser un programme d'investissements approuvé par le Gouvernement wallon et qui comprend notamment la construction d'un nouveau terminal passagers, de nouveaux parkings avions, d'une nouvelle tour de contrôle et l'allongement de la piste à Charleroi - Gosselies ainsi que la construction d'un poste d'inspection vétérinaire, de parkings avions, d'un parc pétrolier et l'allongement de la piste à Liège - Bierset.

La SOWAER peut également, à la demande des sociétés de gestion, réaliser des investissements spécifiques pour lesquels elle réclame une redevance complémentaire, conforme au prix du marché.

Elle peut également octroyer des financements aux sociétés gestionnaires afin de réaliser des investissements complémentaires.

Depuis sa création, la SOWAER a développé la gamme des services rendus aux sociétés de gestion. Ainsi, d'un simple concessionnaire, la SOWAER est devenue, au fil du temps, un prestataire de services multiples.

La SOWAER confie en effet aux sociétés de gestion un outil opérationnel de manière à favoriser le développement économique et l'emploi liés à l'activité aéroportuaire et permet à celles-ci une utilisation optimale du domaine public aéroportuaire en tenant compte des spécificités des infrastructures dédiées à l'activité aérienne.

Ainsi, outre la mise à disposition d'infrastructures opérationnelles et l'exécution des programmes d'investissements, la SOWAER a également mis à disposition des sociétés de gestion son know-how en matière technique, financière, juridique et fiscale, notamment dans le cadre de leurs investissements sur fonds propres.

La SOWAER met également à la disposition des sociétés de gestion les informations collectées sur les trajectoires de vols et les niveaux sonores des aéronefs, ainsi que divers outils permettant une gestion optimale et respectueuse de l'environnement des sites aéroportuaires et réalise d'autres prestations en appui aux missions dévolues à celles-ci.

- [Gestion de participations financières pour le compte du Gouvernement wallon](#)

La SOWAER gère des participations financières dans les sociétés gestionnaires et ce, pour le compte du Gouvernement wallon, qui désigne lui-même les administrateurs qui le représentent dans ces sociétés.

- [Gestion des programmes environnementaux pour le compte de la Région wallonne](#)

La SOWAER est chargée de mettre en œuvre, de suivre et de financer les mesures environnementales adoptées par le Gouvernement wallon en vue d'accompagner et d'encadrer le développement des aéroports wallons.

Dans ce cadre, la SOWAER intervient dans l'acquisition et l'insonorisation d'immeubles situés autour des aéroports ainsi que dans l'octroi d'indemnités pour troubles commerciaux et professionnels et de primes de déménagement pour les locataires.

De plus, la SOWAER est chargée de mettre en place et de gérer un réseau permanent de sonomètres autour de chaque aéroport.

La SOWAER est chargée d'informer les riverains sur les différentes mesures environnementales qui leurs sont accessibles. Elle dispose pour ce faire de cellules présentes sur les 2 sites aéroportuaires.

- **Financement des missions de sûreté et de sécurité confiées, par la Région wallonne, aux sociétés gestionnaires des aéroports de Liège et Charleroi.**

La SOWAER est chargée du financement, aux termes des missions déléguées particulières qui lui sont confiées par le Gouvernement et pour le compte de la Wallonie, d'activités confiées aux sociétés gestionnaires des aéroports de Liège et Charleroi en matière de sécurité et de sûreté.

- **Aménagement de zones d'activités économiques**

Dans l'objectif de valoriser les terrains autour de l'aéroport de Liège, ainsi que pour permettre le développement des activités de l'aéroport, le Gouvernement Wallon a procédé à des modifications successives du plan de secteur afin de dédicacer de nouveaux terrains en zones d'activités économiques.

Depuis décembre 2008, c'est la SOWAER qui est chargée de la viabilisation de ces zones d'activités économiques.

Pour ce faire elle a été reconnue comme opérateur au sens du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques.

La SOWAER peut dès lors prétendre à des subsides régionaux afin de lui permettre de mener à bien la viabilisation de ces zones.

## 2. Commentaires des événements du premier semestre 2019

- **Modification de la composition du Comité de direction de la SOWAER**

Monsieur Luc VUYLSTEKE, Président du Comité exécutif puis du Comité de direction de la SOWAER depuis sa création, admis à la pension, a passé le relais à Monsieur Nicolas THISQUEN en date du 1<sup>er</sup> juin 2019. Celui-ci ainsi que Monsieur Thibaut DE VILLENFAGNE ont été nommés par le Gouvernement wallon et complètent désormais le Comité de direction avec Monsieur Alain BELOT.

- **Reprise de la gestion de l'aérodrome de Saint-Hubert par la Ville de Saint-Hubert**

Après le retrait d'IDELUX du projet de reprise de l'aérodrome en 2013, la Ville de Saint-Hubert par l'intermédiaire d'une régie communale créée à cet effet avait racheté les parts de l'Intercommunale dans la Société de gestion et le capital se répartissait désormais entre cette régie, les utilisateurs de l'aérodrome et la SOWAER.

Cette reprise était conditionnée par un appui financier de la part de la Région qui se concrétisait par l'octroi de points APE et une intervention dans le déficit de la Société de gestion pendant une période déterminée.

La réglementation en matière d'APE et la législation sociale ont obligé aujourd'hui à revoir le modèle mis en place pour permettre à la Société de gestion de continuer à gérer l'aérodrome.

La Ville de Saint-Hubert a dès lors décidé de reprendre en propre la gestion de l'aérodrome et de se substituer ainsi à la Société de gestion et a sollicité, pour ce faire, le soutien de la Région et de la SOWAER.

Un protocole d'accord en ce sens a été adopté en date du 26 avril 2019 par la Ville, la Régie aérienne de Saint-Hubert, la Société de gestion de l'aérodrome, la Région, la SOWAER et IDELUX.

Ce protocole prévoit les modalités juridiques de reprise de la gestion de l'aérodrome par la Ville de Saint-Hubert et les engagements financiers à charge de la Région et de la SOWAER.

A ce titre, la SOWAER s'est engagée :

- À indemniser la société de gestion de la valeur comptable de ses actifs mobiliers suite au retrait de la concession ;
- À rétrocéder à la Ville de Saint-Hubert le solde non engagé du programme d'investissements prévu pour l'aérodrome ;
- À racheter les parts sociales de la Régie communale dans le capital de la société de gestion ;
- [Modification de l'arrêté du Gouvernement confiant une mission déléguée à la SOWAER dans le cadre du financement des mesures de sécurité et sûreté et des conventions liant cette dernière aux sociétés de gestion BSCA et Liege Airport](#)

Par arrêté du Gouvernement wallon du 28 août 2008, la Région wallonne a confié une mission déléguée spécifique à la SOWAER dans le cadre du financement des missions de sécurité et de sûreté.

En date du 16 décembre 2008, une convention a été conclue entre la SOWAER et les sociétés de gestion, en présence de la Région wallonne, afin de régler les modalités du remboursement par la SOWAER des dépenses de sécurité et sûreté leur incombant.

En date du 16 mai 2019, le Gouvernement a modifié l'arrêté du 28 août 2008 afin de permettre la mensualisation des remboursements par la SOWAER des dépenses récurrentes des sociétés de gestion. La convention du 16 décembre 2008 a donc été modifiée en ce sens.

- Réalisation des programmes d'investissements

A. Etat des lieux

I. **Travaux réalisés à l'aéroport de Liège**

**Travaux terminés**

- Programme d'investissements initial de 2001
  - Plate-forme Sud, dernière phase
  - Poste d'inspection vétérinaire
  - Nouvelle Aérogare
  - Liaison Flémalle
  - Réparation de la piste principale
  - Zone Fret Nord
  - Extension du Parc pétrolier
  - Allongement de piste
  - Ecoulement des eaux vers la Meuse
  - Chemin de ronde et clôture périphérique au Nord
  - Réalisation d'un réseau hydrant pour alimenter en kérosène la Zone Fret Nord
  - Mise en conformité des clôtures périphériques des terrains militaires
  - Câblage pour l'installation d'un système de détection d'incursion de piste par caméras thermiques
  - Mise en conformité par rapport aux exigences reprises dans le permis d'environnement
  - Assainissement terrains militaires – Zone whisky et plaine de Cubber – Fonds FEDER – Spaque
  - Zone fret Nord – Points d'ancrage supplémentaires
  - Rénovation et upgrade de l'ILS 04R (Instrumental Landing System) de la piste principale
  - Rénovation de l'ILS 22L (Instrumental Landing System) de la piste principale
  - Pipeline – Mise en conformité cabine de soutirage
- Gros entretiens à charge de la SOWAER (2011-2022)
  - Rénovation installations électrique et HVAC de la tour de contrôle – phase 1
  - Réparations des voiries land-side entre les bâtiments TNT airways et B44
  - Comblement de puits de phosphate dans l'enceinte aéroportuaire

- Rénovation du parking B46
- Aménagement de l'ajutage du bassin d'orage militaire
- Pose d'un nouveau réseau de gaines pour le balisage lumineux de l'approche 23L
- Réparation des bretelles d'accès à la piste S3-S4
- Réparation voirie land-side
- Réparation de la bretelle d'accès à la piste S2
- Remplacement du séparateur d'hydrocarbures du B102
- Création du deuxième accès à la carrière
- Rénovation et upgrade du balisage de la piste 04R en cat. III
- Rénovation panneaux de balisage (Modification QFU)
- Installation d'une nouvelle manche à air
- Réparations ponctuelles revêtement bretelle N2
- Réparation de caniveaux au pied des tours d'embarquement
- Remplacement des poteaux d'éclairage en bois du B18
- Remplacement des barrières d'entrée de la Tour de contrôle
- Rénovation balisage de la raquette « 04R »
- Remplacement des chaudières de la Tour de contrôle

### ***Travaux réceptionnés provisoirement***

- Suppression des « Weld + end » sur le pipeline
- Création de nouveaux postes de stationnement d'avion au Sud
- Rénovation des installations de balisage du sol de la piste principale 22L-04R
- Réparation voirie de service aéroportuaire
- Rénovation du groupe no-break B18
- Installation d'une boucle fibre optique et alimentation des antennes de multilatération (radar sol)
- Boucle H.T. – Mise en conformité de la section du câble
- Rénovation du taxiway Sierra 5
- Entretien des berges du bassin d'orage S3-S4
- Rénovation de l'éclairage de la dalle Sud au droit de LACHS
- Bâtiment 44 - Rénovation des châssis
- Rénovation de la piste secondaire 22R-04L

### ***Travaux en cours en 2019***

- Réparation du taxiway Alfa
- Tour de contrôle – Rénovation salle Data
- Extension de la Zone fret Nord – Déplacement du surpresseur d'eau au Nord
- Extension de la Zone fret Nord – Création d'un nouveau réseau d'égouttage
- Extension de la Zone fret Nord – Création de 4 nouveaux postes de stationnement avion et extension du taxi Delta



- Radar de sol – Installation des équipements et des antennes (SKEYES)
- Aménagement d'une dalle dédiée à l'aviation d'affaires au Sud
- Modification des ajutages du bassin d'orage Ferdou et Carlens
- Tour de contrôle - Restyling des locaux
- Modification de l'échangeur 4
- Egouttage nouvelle conduite vers bassin d'orage Carlens
- Investissement sécurité – Acquisition d'équipement ETD
- Investissement sécurité – Renforcement couverture radar périmétrique

### ***Études en cours en 2019***

- Rénovation installations électrique et HVAC de la tour de contrôle – Phase 2
- Suivi de travaux sur et à proximité du pipeline
- Mise en conformité de l'enfouissement du pipeline
- Allongement de la piste secondaire et création de nouveaux taxiways
- Augmentation de la capacité de la piste principale
- Comblement de la carrière existante en extrémité de la piste secondaire
- Bâtiment 44 - Rénovation HVAC et Toiture
- Rénovation de la pompe secondaire du pipeline à Glons
- Investissement en matière de sécurisation suite aux attentats
- Rénovation des installations de balisage du taxi Alpha
- Remplacement des équipements de balisage installés en sous-station (régulateurs, armoires de commande,...)
- Rénovation des installations de balisage de l'approche 22R
- Rénovation des groupes électrogène en sous-station B44 et B94
- Rénovation et mise en conformité de l'éclairage de la dalle Sud
- Rescellement de balises
- Apron Nord – Réparation de caniveaux
- Réalisation d'une Tour de contingence
- Extension de la zone fret Nord – 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> postes

## II. Travaux réalisés à l'aéroport de Charleroi

### **Travaux terminés**

- Programme d'investissements initial de 2001
  - Extension station kérosène
  - Rénovation et extension de l'ancienne aérogare
  - Rénovation globale des équipements de balisage
  - Aménagement du hangar S14
  - Assainissement du site et voûtement du ruisseau le TINTIA
  - Réfection du taxiway Sud
  - Réparation de la piste
  - Construction d'une nouvelle aérogare au nord du site
  - Aménagement de dalles de stationnement aéronefs
  - Construction d'un parking voitures à étages, de voiries d'accès et de parkings au sol
  - Hall de maintenance
  - Passage en catégorie 3 (ILS et balisage)
  - Parc pétrolier
  - Taxiway Nord
  - Sécurisation périmétrique du site (remise en état des clôtures)
  - Parking voitures – couvertures des puits d'évacuation des fumées et des rampes pour automobiles + protection des façades
  - Modification et réparation du balisage du seuil de piste
  - Désenfumage du tri bagage et ajout de sorties de secours
  - Mise en conformité station d'épuration et bassin de rétention
  - Remplacement séparateur d'hydrocarbures dans le parking personnel
  - Rénovation et modification du balisage de la piste dans l'approche 07
  - Endoscopie de l'égouttage de la piste et des infrastructures s'écoulant vers le versant Sud
  - Sécurisation périmétrique du site (sécurisation « électronique »)
  - Construction du bâtiment technique pour le nouveau radar d'approches à Florennes

- Gros entretiens à charge de la SOWAER (2011-2022)
  - Rénovation des dalles P3 et P4
  - Réparations diverses des installations du balisage aéroportuaire
  - Réparations ponctuelles du revêtement en hydrocarboné du taxiway Nord
  - Rénovation décennal du groupe no-break de la cabine C2
  - Entretien piste – Réparations urgentes au droit de N1
  - Rénovation parking personnel Nord
  - Rénovation du système de détection d’incendie dans le tunnel technique
  - Remplacement connectique du balisage
  - Extension de la sous-station de balisage C5
  - Remplacement des chaudières du bâtiment S14
  - Réparation caniveau en position P66
  - Réparation caniveau en position P65
  - Remplacement Groupe de froid et ventilation bâtiment S7
  - Réparations urgentes isolement balisage piste
  
- Investissements requis par SKEYES
  - Remplacement de plusieurs climatisations des locaux techniques de l’ILS, du DVOR, et du radar d’approche
  
- Investissements moyennant une redevance complémentaire
  - Extension des parkings avions nord – Phase 1 (Ouest)
  - Extension des parkings avions nord – Phase 2 (Est)

### ***Travaux réceptionnés provisoirement***

- Tour de contrôle – Rénovation de l’alimentation électrique et des UPS
- Remise en état des bords de piste pour accueillir des avions de code « E »
- Rénovation parking hall de maintenance
- Installation d’une boucle fibre optique et alimentation des antennes de multilatération (radar sol)
- Rénovation panneaux de balisage suivant modification QFU
- Réparation Taxiway Sud – Dalles P1-P2 et parking personnel Sud
- Rénovation installation balisage solde de piste – Phase 1
- Construction nouvelle sous-station électrique C7
- Rénovation de l’étanchéité du parking à étages

### **Travaux en cours en 2019**

- Rénovation du taxiway Sud
- Rénovation des installations de balisage sous-station, taxiway Nord et dalle de stationnement des avions Nord
- Allongement de la piste à 3.200m – Travaux d’assainissement
- Mise en conformité par rapport aux exigences reprises dans le permis d’environnement – Réhabilitation égouttage piste et partie Sud
- Radar de sol – Installation des équipements et des antennes (SKEYES)
- Travaux de réparation du revêtement hydrocarboné de la piste
- Travaux de réparation du revêtement hydrocarboné du Taxiway Nord
- Rénovation et renforcement Taxiway Nord entre N5 et N6
- Remplacement machines détection explosifs en Standard 3

### **Etudes en cours en 2019**

- Mise en conformité par rapport aux exigences reprises dans le permis d’environnement – Rénovation égouttage de la piste
- Déplacement de cabine de détente gaz de la Sonaca
- Rénovation système de détection d’incendie des sous-stations électriques
- Rénovation parking maintenance
- Rénovation des installations de balisage du solde de la piste – Phase 2
- Extension de la capacité de stockage de Jet A1 au parc pétrolier Nord
- Réparations des dégradations de la structure béton du parking P1
- Tour de contrôle - Restyling des locaux
- Rénovation Bâtiments S6 et S7
- Rénovation des installations de balisage du taxi Sud
- Remplacement des équipements de balisage installés en sous-station
- Rénovation des groupes électrogène en sous-station C3 et C4
- Rénovation de l’éclairage des dalles parking avions
- Rénovation des installations H.T. de la SABCA
- Réalisation d’une Tour de contingence

### **III. Travaux réalisés à Spa - La Sauvenière**

#### ***Travaux terminés***

- Travaux de structure et d'équipement pour installation de 2 futures stations carburant
- Installation de 2 nouvelles stations carburant aériennes
- Mise en conformité vis-à-vis de l'audit SECO
- Aménagement des zones d'avitaillement et alimentation électrique des containers à carburant et du hangar n°01
- Réparation du taxiway
- Mise en conformité installation électrique
- Modification du marquage de la piste – DGTA
- Rénovation et mise en conformité des installations de chauffage du Sunset
- Réalisation d'une campagne d'essais de sol en collaboration avec Spa Monopole et la Ville de Spa
- Réalisation d'une campagne d'essais de sol complémentaire imposée par le permis unique (zones non concernées par l'exploitation aéronautique)
- Mise en conformité suivant l'avis du Service Régional Incendie repris dans le permis unique
- Rénovation du système de surveillance CCTV de l'aérodrome
- Assainissement des sols suite à l'obtention du permis d'assainissement courant de l'année 2013

#### ***Travaux réceptionnés provisoirement***

- Rénovation toiture cabine H.T. et bardage du bureau de navigation

#### ***Travaux en cours en 2019***

- Néant

#### ***Etudes en cours en 2019***

- Rénovation et mise en conformité des installations de chauffage du terminal

## **IV. Travaux réalisés à St Hubert**

### ***Travaux terminés***

- Travaux de structure et d'équipement pour installation d'une future station carburant
- Installation d'une nouvelle station carburant aérienne
- Remplacement du vitrage du bureau de navigation
- Mise en conformité vis-à-vis de l'audit SECO
- Mise en conformité de l'installation électrique de Belgocontrol
- Réparations urgentes de la toiture de l'atelier A.A.T.
- Remplacement vitrage hangar n°01
- Réalisation d'une nouvelle aire à signaux
- Aménagement des abords de « les 100 Ciels » - anciennement appelé la « Clé des airs »
- Rénovation et optimisation des installations HVAC de la Clé des airs
- Remplacement et adaptation clôtures périphériques
- Remplacement des portes d'accès « avion » du hangar n°01
- Remplacement du câble d'alimentation électrique de la station de pompage
- Rénovation installations HVAC – bâtiment technique
- Installation clôture électrique et pose passage canadien
- Rénovation du bâtiment administratif toiture et bardages
- Rénovation du chalet toiture et bardages
- Réparation des toitures des hangars
- Remplacement des châssis et portes du chalet

### ***Travaux en cours en 2019***

- Nouvelle dalle en béton d'avitaillement
- Fourniture container d'avitaillement UL-91 et Jet A1
- Adaptation du hangar 7 en atelier de maintenance

### ***Etudes en cours en 2019***

- Réaménagement de l'ancien atelier de maintenance

## **V. Travaux réalisés à Cerfontaine**

### ***Travaux terminés***

- Drainage de la piste Sud
- Drainage de la piste Nord et des taxiways
- Mise en conformité des installations électriques et de détection d'incendie
- Travaux de gros entretiens et de grosses réparations du bâtiment administratif
- Installation d'un faux-plafond dans la cafétéria
- Stabilisation des pistes et des taxiways (marché pluriannuel)

### ***Travaux en cours en 2019***

- Néant

- [Prises de participations dans les sociétés gestionnaires des aéroports et des aérodromes](#)

### **Modification des règles d'évaluation**

Dans son rapport d'audit relatif au financement et à la comptabilisation des missions déléguées à la SOWAER portant sur les comptes 2017, la Cour des Comptes a recommandé d'adopter une règle d'évaluation uniforme des immobilisations financières au sein des comptes de la SOWAER et suggère que « *ces immobilisations devraient être réévaluées sur la base de l'actif net au 31 décembre de chaque années conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2009 et en accord avec les principes du SEC 2010* ».

La SOWAER a décidé de mettre en œuvre sans attendre cette recommandation de telle sorte que les participations ont été réévaluées dans les comptes au 30/06/2019 sur base des fonds propres de la société participée au 31/12/2018.

### **Liege Airport**

Aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'exercice de telle sorte que la participation que la SOWAER détient dans Liege Airport est toujours de 5.183.501 €, entièrement libérés, ce qui représente 24,10 % du capital.

Une plus-value de réévaluation de 2.219.234 € a été actée.

### **BSCA**

Aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'exercice dans le cadre de l'objet social, de telle sorte que la participation que la SOWAER détient dans BSCA est toujours de 8.498.547 €, entièrement libérés, soit 22,56 % du capital.

La plus-value de réévaluation a été portée de 6.484.047 € à 7.858.092 €.

La SOWAER détient également 3.450 parts en mission déléguée pour le compte de la Wallonie, soit 27,65 % du capital.

Au total, la SOWAER détient 6.265 parts, soit 50,21 % du capital.



### ***Société de gestion de l'aérodrome de Saint Hubert***

Au 30 juin 2019, la participation de la SOWAER dans la société de gestion de l'aérodrome de Saint-Hubert est toujours de 62.000 €, soit 22,63% du capital alors que celle de la Régie aérienne de Saint-Hubert est, elle, de 54,01%. D'autres coopérateurs arrivés durant les derniers exercices détiennent la part variable du capital de la société, soit 23,36%.

Une moins-value a été actée sur la participation de la SOWAER à concurrence de 3.359 €.

Toutefois, le protocole d'accord de reprise de la gestion de l'aérodrome de Saint-Hubert par la Ville de Saint-Hubert adopté en date du 26 avril 2019 prévoit le rachat par la SOWAER des parts appartenant à la Régie aérienne de Saint-Hubert dans la Société de gestion de l'aérodrome à qui la concession aéroportuaire a été retirée en date du 10 avril 2019.

Le protocole prévoit également qu'en suite de ce rachat, la SOWAER proposera à l'assemblée générale de la Société de gestion sa dissolution, soit via une mise en liquidation, soit via une fusion par absorption.

### ***Société de gestion de l'aérodrome de Spa***

Aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'exercice de telle sorte que la participation de la SOWAER dans la société de gestion de l'aérodrome de Spa atteint 62.000 €, entièrement libérés, ce qui représente l'entièreté du capital.

Une plus-value de réévaluation de 22.243 € a été actée.

### ***Société de gestion de l'aérodrome de Cerfontaine***

La SOWAER détient l'entièreté du capital de la société, soit 125.000 €. La société ayant été mise en liquidation, une réduction de valeur a été actée sur l'entièreté du montant.

De plus, une convention cadre d'exploitation a été conclue avec un partenaire privé, la S.A. EBCF en vue de confier à cette dernière la gestion du site de Cerfontaine. Cette convention devrait déboucher sur la conclusion d'un bail emphytéotique de 99 ans.

- [Gestion des mesures environnementales](#)

#### A. Aéroport de Liège – Bierset

##### **I. Acquisition d'immeubles en zones A' et B' du P.E.B. de l'aéroport de Liège-Bierset.**

Par décision du Gouvernement wallon du 26 octobre 2017, il a été convenu de mettre fin au contrat de gestion ECETIA/SOWAER à dater du 31 décembre 2019 et de procéder au transfert des immeubles acquis.

Dans ce cadre, une première phase de transfert a eu lieu fin 2018 et concernait 798 biens. La deuxième phase, comprenant un solde de 791 biens sera clôturée au 31 décembre 2019.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la SOWAER procède directement à l'ensemble des nouvelles acquisitions, sans intervention de l'intercommunale.

Au cours du premier semestre 2019, 8 immeubles bâtis et 1 immeuble non bâti ont été acquis, ce qui porte le total à 1.595 immeubles bâtis et 181 immeubles non bâtis.

##### **II. Primes de déménagement aux locataires d'immeubles repris en zones A' et B' de Liège.**

Au 30 juin 2019, 214 primes de déménagement ont été payées à des locataires qui ont déménagé des zones A' et B'.

##### **III. Indemnités de chef de trouble commercial en zones A' et B' de Liège.**

Au 30 juin 2019, 56 indemnités ont été versées à des personnes qui exerçaient une activité professionnelle en zone A' ou B' et qui ont déménagé ou arrêté cette activité.

##### **IV. Insonorisation des immeubles situés autour de l'aéroport de Liège**

Au cours du premier semestre 2019, la SOWAER a pris en charge, dans le cadre de la procédure d'aide à l'insonorisation mise en œuvre par le Gouvernement wallon, les honoraires des estimateurs privés (architectes et acousticiens) ayant réalisé les dossiers d'avant-projet et des coordinateurs de sécurité pour un montant total de 26.110,52 €.

Dans le cadre des chantiers réalisés, la SOWAER a été amenée à prendre en charge les montants relatifs aux travaux d'insonorisation pour un total de 341.187,76 €

Des aides forfaitaires à l'insonorisation de biens à l'usage d'habitation en zone D' du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Liège ont été versées pour un montant de 104.048,23 €

## **B. Aéroport de Charleroi – Gosselies**

### **I. Acquisition d'immeubles en zones A' et B' du P.E.B.**

Par décision du Gouvernement wallon du 26 octobre 2017, il a été convenu de mettre fin au contrat de gestion IGRETEC/SOWAER à dater du 31 décembre 2019 et de procéder au transfert des immeubles acquis.

Dans ce cadre, une première phase de transfert a eu lieu en date du 14 septembre 2018 et concernait 55 biens. La deuxième phase, comprenant un solde de 56 biens sera clôturée le 15 octobre 2019.

Depuis ce 19 mars 2018, la SOWAER procède directement à l'ensemble des nouvelles acquisitions, sans intervention de l'intercommunale.

Au cours du premier semestre 2019, aucun immeuble bâti n'a été acquis, de telle sorte que le total est toujours de 208 immeubles bâtis et 4 immeubles non bâtis.

### **II. Primes de déménagement aux locataires d'immeubles repris en zones A' et B' de Charleroi.**

Au 30 juin 2019, 27 primes de déménagement ont été payées à des locataires qui ont déménagé des zones A' ou B'.

### **III. Indemnités de chef de trouble commercial en zones A' et B' de Charleroi.**

Au 30 juin 2019, 7 indemnités ont été versées à des personnes qui exerçaient une activité professionnelle en zone A' ou B' et qui ont déménagé ou arrêté cette activité.

#### **IV. Insonorisation des immeubles situés autour de l'aéroport de Charleroi**

Au cours du semestre, la SOWAER a pris en charge, dans le cadre de la procédure d'aide à l'insonorisation mise en œuvre par le Gouvernement wallon, les honoraires des coordinateurs de sécurité pour un montant total de 338,80 €.

Dans le cadre des chantiers réalisés, la SOWAER a été amenée à prendre en charge les montants relatifs aux travaux d'insonorisation pour un total de 29.220,14 €

Des aides forfaitaires à l'insonorisation de biens à l'usage d'habitation en zone D' du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Charleroi ont été versées pour un montant de 59.311,12 €

##### **C. Réseau de mesure du bruit**

Pour le premier semestre 2019, les coûts portant sur les licences et la maintenance du logiciel DIAPASON et du réseau de sonomètres, ainsi que sur la formation y relative s'élèvent à 98.713,87 €.

##### **D. Experts et avocats**

Dans le cadre des missions déléguées qui lui sont confiées par le Gouvernement wallon, la SOWAER a été amenée à prendre en charge des honoraires des avocats défendant les intérêts de la Région wallonne en matière d'aéroports.

Pour le premier semestre 2019, les honoraires des avocats s'élèvent à - 23.208,90 €.

- **Financement des missions de sûreté-sécurité**

Pour le premier semestre 2019, le financement des missions de sûreté-sécurité assurées par les sociétés de gestion des aéroports a représenté un coût 10.026.596,54 € pour Charleroi et de 6.149.500 € pour Liège.

- **Développement des zones d'activités économiques**

La SOWAER a été chargée de valoriser les terrains autour de l'aéroport de Liège en les aménageant en zones d'activités économiques.

#### ***Travaux réceptionnés provisoirement au 30 juin 2019***

- Mise en œuvre de la zone d'activités économiques Airport City 1,2 et 3 situées au sud de l'E42 :
  - Mise en œuvre d'un réservoir avec surpresseur (Bâtiment et abords, Electromécanique) ;
- Mise en œuvre de la zone d'activités économiques Flexport City 3, située au Nord des pistes de l'aéroport :
  - Mise en œuvre des équipements en gaz et électricité

### ***Travaux en cours***

- Mise en œuvre des zones d'activités économiques Flexport City 3 :
  - Mise à niveau des terrains de la zone et mise en place des zones tampons et merlons ;

### ***Etudes en cours***

- Mise en œuvre des zones d'activités économiques Flexport City 3 ;
- Mise en œuvre de la zone Flexport City 2 ;
- Mise en œuvre des zones Ouest (Zones Jolive-Fontaine, Bihet et Rouvroi) ;
- Mise en place d'une conduite d'évacuation des eaux pluviales des zones de Cubber et Stockis.

## **I. Subsidés obtenus**

Entre janvier et juin 2019, le Ministre en charge de l'Équipement des zones d'activités économiques n'a pas alloué de subsides à la SOWAER.

Durant cette même période, des subsides ayant fait l'objet de décisions antérieures ont été liquidés pour un montant de 459.236,84 €.

### 3. Comptes au 30 juin 2018

- **Comptes de bilan(en €)**

<b>ACTIF</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>Ecart eur</b>	<b>Ecart %</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>395.218.929</b>	<b>386.726.486</b>	<b>8.492.443</b>	<b>2,2%</b>
Frais d'établissement	0	0	0	-
Immobilisations incorporelles	17.069	18.606	-1.538	-8,3%
Immobilisations corporelles	355.641.199	320.801.559	34.839.641	10,9%
Immobilisations financières	39.560.661	65.906.321	-26.345.660	-40,0%
<b>Actifs circulants</b>	<b>52.929.866</b>	<b>81.064.737</b>	<b>-28.134.871</b>	<b>-34,7%</b>
Créances à plus d'un an	8.908.939	9.315.112	-406.173	-
Stocks et commandes en cours	8	19.355.097	-19.355.089	-100,0%
Créances à un an au plus	12.925.151	14.018.364	-1.093.213	-7,8%
Placements de trésorerie	0	0	0	-
Valeurs disponibles	30.784.179	37.740.978	-6.956.799	-18,4%
Comptes de régularisation	311.589	635.185	-323.596	-50,9%
<b>Total de l'Actif</b>	<b>448.148.794</b>	<b>467.791.222</b>	<b>-19.642.428</b>	<b>-4,2%</b>
<b>PASSIF</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>	<b>Ecart eur</b>	<b>Ecart %</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>278.548.451</b>	<b>264.659.289</b>	<b>13.889.162</b>	<b>5,2%</b>
Capital	319.866.095	319.066.095	800.000	0,3%
Primes d'émission	0	0	0	-
Plus values de réévaluation	14.103.630	10.488.108	3.615.522	34,5%
Réserves	0	0	0	-
Résultat reporté	-70.253.787	-67.492.125	-2.761.662	4,1%
Subsides en capital	14.832.513	2.597.211	12.235.301	471,1%
<b>Provisions et impôts différés</b>	<b>0</b>	<b>5.429</b>	<b>-5.429</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Dettes</b>	<b>169.600.343</b>	<b>203.126.504</b>	<b>-33.526.161</b>	<b>-16,5%</b>
Dettes à plus d'un an	128.812.991	149.618.334	-20.805.343	-13,9%
Dettes à un an au plus	35.060.051	42.003.739	-6.943.688	-16,5%
Comptes de régularisation	5.727.302	11.504.432	-5.777.130	-50,2%
<b>Total du Passif</b>	<b>448.148.794</b>	<b>467.791.222</b>	<b>-19.642.428</b>	<b>-4,2%</b>

- Compte de résultats

	<u>30/06/2019</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>Ecart eur</u>	<u>Ecart %</u>
<b>Ventes et prestations</b>	<b>34.598.752</b>	<b>50.604.869</b>	<b>-16.006.117</b>	<b>-31,6%</b>
Chiffre d'affaires	15.379.622	31.781.411	-16.401.789	-51,6%
Variation des stocks	148.300	139.650	8.649	6,2%
Production immobilisée	0	0	0	-
Autres produits d'exploitation	18.972.051	18.680.337	291.714	1,6%
Produits d'exploitation non récurrents	98.780	3.471	95.309	-
<b>Coûts des ventes et prestations</b>	<b>32.285.597</b>	<b>16.913.998</b>	<b>15.371.599</b>	<b>90,9%</b>
Approvisionnements	153.344	139.650	13.694	9,8%
Services et biens divers	1.453.431	2.417.164	-963.733	-39,9%
Rémunérations et charges sociales	2.886.655	3.098.183	-211.528	-6,8%
Amortissements	11.380.978	10.477.279	903.699	8,6%
Réductions de valeurs	148.300	0	148.300	-
Provisions pour risques et charges	0	-17.163.433	17.163.433	-
Autres charges d'exploitation	16.190.808	16.135.966	54.842	0,3%
Charges d'exploitation non récurrents	72.081	1.809.188		
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2.313.155</b>	<b>33.690.871</b>	<b>-31.377.716</b>	<b>-93,1%</b>
Produits financiers	1.280.205	1.278.141	2.064	0,2%
Charges financières	2.811.875	3.205.444	-393.569	-12,3%
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>781.486</b>	<b>31.763.568</b>	<b>-30.982.082</b>	<b>-97,5%</b>
Impôt sur le résultat	0	0	0	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>781.486</b>	<b>31.763.568</b>	<b>-30.982.082</b>	<b>-97,5%</b>

## 4. Commentaires sur les comptes semestriels

- Les comptes de bilan

### A. Actif

#### I. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique est constituée de la valeur résiduelle de licences informatiques acquises pour un montant de 805.503 €, soit 17.069 €.

#### II. Immobilisations corporelles

*Somme des actifs suivants :*

<u>LIBELLE</u>	<u>VAL.INVEST.30/06/2019</u>	<u>VAL.RESIDUELLE 30/06/2019</u>
Apport en nature infrastr. Gosselies	62.395.150,00	4.559.982,56
Apport en nature infrastr. Gosselies 2014	24.256.565,00	24.256.565,00
Apport en nature infrastr. Bierset	26.499.396,48	4.467.332,38
Apport en nature infrastr. Bierset 2014	15.953.530,00	15.953.530,00
Actifs transférés Liège Airport	59.815.994,39	7.460.652,50
Apport nature infrastr. Spa	2.571.103,57	140.809,28
Apport nature infrastr. Cerfontaine	5.026.815,23	401.303,26
Apport nature infrastr. St Hubert	3.346.446,00	167.590,08
Investis.réalisés à Charleroi-Gosselies	217.251.469,68	104.290.013,95
Investis.réalisés à Liège-Bierset	241.120.137,64	127.386.072,09
Investis.réalisés à Spa - La Sauvenière	2.724.942,12	1.078.584,26
Investis.réalisés à Saint Hubert	2.893.751,88	1.132.968,10
Investis.réalisés à Cerfontaine	3.245.388,45	819.972,49
Siège social	1.816.841,86	359.667,26
<b>TOTAL</b>	<b>668.917.532,30</b>	<b>292.475.043,21</b>

*Et des immobilisations en cours :*

- Charleroi – Gosselies : 7.356.200,46 €
- Liège – Bierset : 24.377.541,71 €
- Saint-Hubert : 119.109,06 €
- Spa : 1.342,80 €
- Cerfontaine : 0,00 €
- Zones d'activités économiques : 31.311.961,95 €



### **III. Immobilisations financières**

Les participations de même que les créances à long terme relatives à des leasings n'ont pas évolué au cours de l'exercice.

La créance comptabilisée vis-à-vis de BSCA, correspondant aux sommes versées par celle-ci sur un compte séquestre dans le cadre du recours introduit contre la décision de la Commission européenne du 1<sup>er</sup> octobre 2014, a été soldée. En effet, les montants cantonnés ont été versé à la SOWAER suite à la décision du tribunal, laquelle était défavorable à BSCA.

### **IV. Stocks et commandes en cours**

Ce poste, dans lequel sont repris des immeubles destinés à la vente, ne comprend plus que les ouvrages destinés à être cédés aux communes pour l'euro symbolique.

### **V. Créances à un an au plus**

Ce poste est essentiellement composé des créances commerciales et des créances relatives aux leasings (partie échéant dans l'année) octroyés aux sociétés de gestion des aéroports. Il est en hausse par rapport au 31/12/2018.

### **VI. Placements de trésorerie et valeurs disponibles**

La trésorerie disponible est en baisse par rapport au 31 décembre 2018 dès lors qu'elle a été utilisée pour financer les investissements, ce qui a évité d'avoir recours à l'emprunt.

### **VII. Comptes de régularisation**

Cette rubrique est composée d'une charge à reporter suite à l'acquisition en 2006 d'une swaption destinée à couvrir un emprunt de 80.000.000 d'euros qui a été exercée en novembre 2007 ainsi que de leasings divers et de primes d'assurances.

## **B. Passif**

### **I. Capital**

*Le capital a été constitué en plusieurs opérations distinctes :*

- Un apport en espèce lors de la constitution de la société à concurrence de 75.000.000 € ;
- Trois augmentations de capital par apport en nature à concurrence de 89.282.000 €, 11.450.000 € et 40.210.095 € ;
- Dix-sept augmentations de capital par apport en espèces pour un montant cumulé de 103.924.000 €.

### **II. Plus-value de réévaluation**

Cette rubrique est composée d'une plus-value actée sur les participations détenues, lesquelles sont désormais valorisées sur base des fonds propres de la société participée au 31 décembre de l'année qui précède.

Une plus-value a également été actée, en 2014, sur les terrains dont la SOWAER est propriétaire sur les plateformes aéroportuaires de Liège et de Charleroi.

La valeur de ces terrains a été alignée sur la valeur estimée par le Comité d'acquisition d'immeubles pour les terrains ayant fait l'objet de l'apport en nature de la Wallonie.

### **III. Perte reportée**

La perte reportée au 31 décembre 2018 a été diminuée par le bénéfice enregistré au cours du premier semestre, à savoir 781.486 €, de telle sorte que la perte reportée s'élève maintenant à 70.253.787 €, soit un peu moins de 22 % du capital libéré.

### **IV. Subsidés en capital**

Il s'agit des subsidés en capital octroyés à Liège Airport et qui ont été transférés à la SOWAER en 2002 dans le cadre de la reprise des actifs financés par la Société Régionale Wallonne du Transport.

Les subsidés perçus dans le cadre de l'aménagement des zones économiques sont désormais également comptabilisés dans cette rubrique et non plus dans le compte de résultats. Le transfert de ceux-ci dans cette rubrique en 2018 a généré une forte hausse de ce poste.

## **V. Provisions pour risques et charges :**

Cette rubrique est composée d'une provision pour grosse réparation relative à des travaux d'entretien. La provision reprenant les montants versés par BSCA sur un compte séquestre en application de la décision de la Commission européenne relative aux aides d'états qui auraient été perçues par BSCA a quant à elle été soldée suite à la décision du tribunal européen, contre laquelle BSCA a décidé de ne pas faire appel.

## **VI. Dettes à plus d'un an**

Les dettes financières à long terme sont constituées des emprunts contractés pour financer le programme d'investissements de la SOWAER, les emprunts contractés pour financer les immeubles cédés en leasing à Liège Airport et BSCA, ainsi que les emprunts SOWAFINAL.

Les dettes connaissent une baisse dès lors qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté au cours de la période tandis que des remboursements ont été effectués aux échéances prévues.

## **VII. Dettes à un an au plus**

Cette rubrique est composée des dettes financières à plus d'un an échéant dans l'année ainsi que des dettes commerciales, fiscales et sociales. Ce poste connaît une baisse assez importante par rapport au 31 décembre dès lors qu'une hausse temporaire avait été enregistrée en fin d'année.

## **VIII. Comptes de régularisation**

Cette rubrique est essentiellement composée :

- de charges financières à imputer sur l'exercice ;
- de produits à reporter relatifs à des subventions relatives à la sûreté/sécurité qui n'ont pas été consommées au 30 juin et de subsides ZAE.

- **Le Compte de résultats**

### **I. Ventes et prestations**

Le chiffre d'affaires est constitué en grande partie des redevances payées par les sociétés de gestion des aéroports et aérodromes dans le cadre des conventions de services.

Les autres produits d'exploitation sont constitués de la dotation versée par la Wallonie dans le cadre du financement des missions de sûreté et sécurité ainsi que de la refacturation de certains frais pris en charge par la SOWAER.

Ce poste comptabilise également les subsides reçus dans le cadre de l'aménagement des terrains situés en zone d'activité économique sur Liège pour la partie concernant les infrastructures destinées à être cédées (voiries, bassins d'orage, ...).

### **II. Approvisionnements et marchandises**

Ce poste est constitué des acquisitions de terrains et frais d'équipement liés à l'aménagement des zones économiques. Seuls les terrains – et les équipements qui y sont liés – destinés à être cédés aux communes sont désormais comptabilisés dans cette rubrique. Les terrains destinés à être cédés sous forme de bail emphytéotique sont désormais activés.

### **III. Biens et services divers**

Les postes significatifs de cette rubrique sont ceux relatifs aux fournitures diverses, aux travaux d'entretien, aux loyers des bureaux, aux honoraires divers ainsi qu'aux frais d'assurances. On constate une hausse assez importante par rapport à l'exercice précédent en raison de l'importance des travaux de gros entretien comptabilisés.

### **IV. Rémunérations et charges sociales**

Ce poste comprend les rémunérations et charges sociales du personnel de la SOWAER, en ce compris celles des personnes employées dans les cellules SOWAER Environnement.

Ce poste est connaît une légère baisse par rapport au premier semestre 2018.

## V. Amortissements

Jusqu'au 31 décembre 2007, la SOWAER pratiquait l'amortissement dégressif sur l'ensemble de ses actifs immobilisés, à l'exception des travaux d'aménagement réalisés au siège social et du matériel roulant qui faisaient tous deux l'objet d'un amortissement linéaire.

Partant du constat que ce type d'amortissement pouvait conduire à acter une dépréciation telle que la valeur résiduelle puisse être inférieure à la valeur économique du bien, le conseil d'administration de la SOWAER a décidé de pratiquer l'amortissement linéaire pour tous les actifs dont l'amortissement a débuté après le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Il a également décidé d'étendre cette règle aux cinq gros chantiers terminés au cours du deuxième trimestre 2007, à savoir, le terminal passagers, le parking avions et la réfection de la piste à Charleroi, le parking avions et le parc pétrolier à Liège.

Les taux d'amortissement appliqués aux actifs immobilisés sont les suivants :

### ***Infrastructures et bâtiments***

- Parkings avions : 3.33%
- Immeubles de bureaux : 3.33%
- Voies d'accès et parkings voitures : 3.33%
- Parkings sous terrains : 5%
- Pistes : 5%
- Bâtiments industriels (dont terminaux passagers) : 5%
- Rénovation de bâtiments : 6.67%
- Parcs pétroliers : 6.67%
- Investissements réalisés au siège social : 11%
- Maisons d'habitation : 5%

### ***Installations et équipements***

- Balisages : 10%
- Portakabin : 10%
- Antennes radars : 10%
- Installations de sécurité : 10%
- Fibre optique : 10%
- Aide à la navigation : 6.67%

### ***Mobilier, matériel roulant***

- Mobilier et matériel informatique : 20%
- Matériel roulant : 20%

## **VI. Provisions pour risques et charges**

Néant.

## **VII. Autres charges d'exploitation**

Cette rubrique est essentiellement composée des charges liées au financement des missions de sûreté-sécurité, qui sont désormais prises en charge par Liège Airport et BSCA, ainsi que, dans une moindre mesure, du précompte immobilier.

## **VIII. Produits financiers**

Cette rubrique est composée du produit des placements, des dividendes perçus, de la part des subsides en capital affectée aux produits financiers et des intérêts perçus dans le cadre des leasings octroyés à Liège Airport et BSCA. Elle est stable par rapport à l'exercice précédent.

## **IX. Charges financières**

Les charges financières sont essentiellement générées par les emprunts contractés en vue de financer le programme d'investissements ainsi que par les emprunts contractés en vue du financement des investissements cédés en leasing à Liège Airport et BSCA.

Ce poste connaît une baisse par rapport à 2018 grâce à la diminution de la dette.

## **X. Résultat de l'exercice**

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 781.486 €, en forte baisse par rapport au résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2018 qui était exceptionnellement élevé grâce à la comptabilisation de la recette enregistrée suite à la décision du tribunal européen sur le recours introduit par BSCA et la libération des montants cantonnés qui s'en est suivie.

- **Droits et engagements hors bilan**

Cette rubrique reprend les droits et engagements liés à la gestion des missions déléguées spécifiques pour le compte de la Wallonie.

**A. Droits**

**I. Immobilisations incorporelles**

Cette rubrique reprend, pour leur valeur résiduelle, des logiciels informatiques spécifiques à la gestion des mesures environnementales. Le montant s'élève à 18.753 €.

**II. Immobilisations corporelles**

Ce poste s'élève à 75.261.502 € et représente la valeur résiduelle des immeubles transférés d'ECETIA et d'IGRETEC ainsi que des sonomètres acquis. Les immeubles ayant été transférés pour l'euro symbolique, ils ont fait l'objet d'une plus-value de réévaluation.

**III. Immobilisations financières**

Participation dans BSCA détenue pour le compte de la Wallonie et valorisée à 12.099.625 €, sur base du montant des fonds propres de BSCA au 31/12/2018.

**IV. Stocks**

Cette rubrique reprend la valeur résiduelle des terrains et maisons acquis dans le cadre des mesures d'accompagnement et qui sont destinés à être revendus pour un montant de 997.729 €.

**V. Créance à un an au plus**

Ce poste reprend une créance sur la Wallonie correspondant à une tranche de subsides octroyée en 2019 mais pas encore perçue au 30 juin pour un montant total de 4.625.010 €

**VI. Placements de trésorerie et valeurs disponibles**

Cette rubrique, dont le montant s'élève à 15.779.623 € reprend les liquidités dont dispose la SOWAER dans le cadre de l'exercice de ses missions déléguées étant entendu que celles-ci sont déposées sur un compte faisant partie de la centralisation de trésorerie de la Région.

**TOTAL DROITS : 108.782.242 €.**

## **B. Engagements**

### **I. Plus-value de réévaluation sur immobilisations financières**

Une plus-value de réévaluation de 9.960.625 € a été actée afin de valoriser les parts de BSCA sur base des fonds propres de cette dernière, de même qu'une plus-value sur les immeubles transférés d'ECETIA et d'IGRETEC.

Le montant total de cette rubrique s'élève à 79.458.223 €.

### **II. Provision pour risques et charges**

Une provision a été actée à concurrence de 325.000 € en vue de faire face à des travaux de démolition d'immeubles.

### **III. Dettes financières à long terme**

Cette rubrique reprenait jusqu'en 2017 les dettes contractées auprès d'ECETIA et d'IGRETEC dans le cadre du rachat des habitations situées dans les zones A' et B' des aéroports de Liège – Bierset et de Charleroi – Gosselies ainsi que des emprunts bancaires à plus d'un an.

Toutes ces dettes ont été reprises par la Région en 2018. Leur montant étant supérieur à la créance qui avait été comptabilisée vis-à-vis de la Région, il subsistait un solde en faveur de celle-ci qu'il a été décidé de comptabiliser dans un compte de dette à long terme, étant entendu que cette dette n'est nullement exigible et pourrait uniquement être récupéré s'il était mis fin aux activités exercées en mission déléguée.

Le montant s'élève à 25.309.814 €.

### **IV. Dettes un an au plus**

Il s'agit des dettes commerciales relatives à l'exercice des missions déléguées par la Wallonie.

Le montant s'élève à 3.689.205 €.

**TOTAL ENGAGEMENTS : 108.782.242 €.**



## 5. Résultats prévisionnels au 31 décembre 2019

	<u>31/12/2019 estimé</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>Ecart eur</u>	<u>Ecart %</u>
<b>Ventes et prestations</b>	<b>72.492.670</b>	<b>103.293.890</b>	<b>-30.801.219</b>	<b>-29,8%</b>
Chiffre d'affaires	30.867.321	50.046.647	-19.179.326	-38,3%
Variation des stocks	214.821	0	214.821	-
Production immobilisée	0	0	0	-
Autres produits d'exploitation	41.311.348	39.455.499	1.855.849	4,7%
Produits d'exploitation non récurrents	99.181	13.791.743	-13.692.563	-99,3%
<b>Coûts des ventes et prestations</b>	<b>71.693.286</b>	<b>70.861.032</b>	<b>832.254</b>	<b>1,2%</b>
Approvisionnements	219.865	18.080.339	-17.860.474	-98,8%
Services et biens divers	4.466.423	4.984.499	-518.076	-10,4%
Rémunérations et charges sociales	5.775.692	5.579.091	196.601	3,5%
Amortissements	23.401.203	21.711.398	1.689.805	7,8%
Réductions de valeurs	148.300	2.125.697	-1.977.397	-
Provisions pour risques et charges	0	-17.168.861	17.168.861	-100,0%
Autres charges d'exploitation	37.367.589	33.307.466	4.060.123	12,2%
Charges d'exploitation non récurrentes	314.214	2.241.403	-1.927.189	-86,0%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>799.384</b>	<b>32.432.857</b>	<b>-31.633.474</b>	<b>-97,5%</b>
Produits financiers	2.008.519	2.067.645	-59.125	-2,9%
Charges financières	5.501.643	6.265.759	-764.116	-12,2%
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>-2.693.740</b>	<b>28.234.743</b>	<b>-30.928.483</b>	<b>-109,5%</b>
Impôt sur le résultat	7.020	14.323	-7.303	-51,0%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-2.700.760</b>	<b>28.220.421</b>	<b>-30.921.180</b>	<b>-109,6%</b>

## XII. Rapport des commissaires

## Contacts

### **SOWAER**

Siège social  
Namur Office Park  
Avenue des Dessus de Lives, 8  
5101 NAMUR (LOYERS)  
Tél. : 081/32 89 50  
Fax : 081/31 35 04

Siège de Liège

### **SOWAER Environnement Liège**

Aéroport de Liège-Bierset  
Bâtiment n°50  
4460 GRACE HOLLOGNE  
N° gratuit : 0800/25 747  
Fax : 04/225 83 21

Siège de Charleroi

### **SOWAER Environnement Charleroi**

Rue des Frères Wright, 29  
Bâtiment Eole  
6041 GOSSELIES  
N° gratuit : 0800/90 111  
Fax : 071/34 99 89

### **Liege Airport**

Aéroport de Liège-Bierset  
Bâtiment 50  
4460 GRACE HOLLOGNE  
Tél. : 04/234 84 11

### **BSCA**

Rue des Frères Wright, 8  
6041 Gosselies  
Tél. : 071/25 12 59

**SKEYES**

Tervuursesteenweg, 303  
1820 STEENOKKERZEEL  
Tél. : 02/206.21.11

**SPW**

Direction générale opérationnelle  
de la mobilité et des infrastructures  
Département de la réglementation et de la régulation des Transports  
Direction de la régulation aéroportuaire  
Boulevard du Nord, 8  
5000 NAMUR  
Tél. : 081/77.26.80

**Cabinet du Ministre en charge  
de la gestion aéroportuaire wallonne**

Chaussée de Louvain, 2  
5000 NAMUR

**SA Société wallonne des aéroports**

Avenue des Dessus-de-Lives 8  
5101 LOYERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE**  
**AU 30 JUIN 2019**

En conformité avec l'article 22 § 1<sup>er</sup> de l'A.R. du 14 octobre 1991, et conformément à notre lettre de mission du 10 avril 2017, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire au 30 juin 2019 des comptes sociaux de la société anonyme SOWAER, établie sous la base de la réglementation comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 448.148.794,48 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice à affecter de 781.485,67 EUR.

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la réglementation comptable applicable en Belgique. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Un examen limité des états financiers consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un contrôle plénier effectué visant l'expression d'une assurance raisonnable et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un contrôle permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas identifié d'éléments qui impliqueraient des corrections significatives des états financiers semestriels présentés dans le rapports d'activités au 30 juin 2019, établis conformément à la réglementation comptable applicable en Belgique.

Nous ne pouvons toutefois nous porter garants des prévisions budgétaires pour le semestre en cours.

Ce rapport ne peut être utilisé à d'autres fins et sa diffusion est limitée à l'utilisation projetée dans la lettre de mission.

Fait à Mons, le 1 octobre 2019.

SCPRL "Joiris, Rousseaux & Co – Réviseurs d'Entreprises Associés"  
Représentée par



Bernard ROUSSEAU X  
Réviseur d'entreprises associé



Sébastien GONET  
Réviseur d'entreprises associé